

## COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL – 17 janvier 2014 – ECONOMIE CIRCULAIRE – *Spécial Energie*

*Orée tient à remercier les intervenants et plus particulièrement GrDF pour la qualité de son accueil.*

### Liste des participants

NOM	PRENOM	STRUCTURE	FONCTION
ADOUE	CYRIL	CYRIL ADOUE CONSEIL	Expert consultant
BOYER	Nathalie	ORÉE	Déléguée générale
BRAC	Thibaut	EDF	Développement Durable
ESQUIVIAS	Marta	BOUYGUES CONSTRUCTION	Chef De Projet Environnement
FOULONNEAU	Catherine	GRDF	Stratégie et Territoire -
LEANG	Sokha	EDF R&D	Chargée D'affaire Efficacité Energétique Dans L'industrie
MAZENGA	Anthony	GRDF	Chef du pôle stratégie
LESCAUT	Anne-Laure		En Recherche D'emploi En RSE Et Éco-conception
LEROY	Marie	GRDF	Attachée Développement Durable
OLIVIER	Muriel	VEOLIA PROPRETE FRANCE	Directrice Affaires Publiques
JANSSEN	Wesley	POLE SYNEO	Chargé de mission Ecologie Industrielle
SARRAN	Alice	ORÉE	Chargée de mission économie circulaire

TOUEIX	Bruno	ELO2	Consultant
TOWNSEND	Gérald	LVMH	Ingénieur Environnement
VIEL	Thiébaut	HORISIS	Associé fondateur d'Horisis
WEISS	Mathieu	CCI MARSEILLE PROVENCE	Appui aux Entreprises - Services et Relations Clients / Innovation et Croissance

### Actualités Orée : A vos agendas !

- **Jeudi 13 février 2014 : La 8ème édition des Rendez-vous de la RSE et de ses innovations** se déroulera à Marseille. Nathalie Boyer interviendra à cet événement lors d'un atelier et en plénière.
- **Lundi 3 mars 2014 (14h – 17h): Groupe de travail Biodiversité et économie, volet Gestion opérationnelle**

### Ordre du jour du groupe de travail du 17 janvier 2014

- 9h30 – 9h45** Introduction
- 9h45 – 10h30** **Cyril ADOUE**, Président du groupe de travail Orée et expert indépendant : Panorama des synergies « énergie » dans les projets d'économie circulaire;
- 10h30 – 11h15** **Anthony MAZZENGA**, chef du pôle stratégie chez GrDF : Le rôle du biométhane dans la transition énergétique;
- 11h15 – 12h00** **Wesley JANSSEN**, chargé de mission Ecologie Industrielle au Pôle Syneo : Achat mutualisé d'énergie au sein d'un parc d'activité en Nord-Pas-de-Calais
- 12h – 12h30** Débat et discussions

## Résumé des interventions

### **Actualités - ORÉE**

Présenté par Nathalie Boyer, Déléguée Générale et Alice Sarran, chargée de mission économie circulaire

#### **1- Evènements passés en économie circulaire**

##### Retour sur la conférence de mise en œuvre de la Table Ronde Economie circulaire, 4 ateliers - 16 décembre 2013

Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a réuni les acteurs mobilisés lors de la Conférence environnementale 2013, à l'occasion de la **Conférence de mise en œuvre sur l'économie circulaire** organisée le **16 décembre 2013 à Gardanne**. Les participants se sont accordés sur les objectifs, la méthodologie et le calendrier des prochaines étapes de l'action collective. **Retrouvez les éléments de discussions et les grandes orientations par atelier :**

- Restitution de l'atelier 1 - [Engagement volontaire des industriels](#)
- Restitution de l'atelier 2 - [Mobilisation des régions pour des stratégies régionales d'économie circulaire](#)
- Restitution de l'atelier 3 - [Stratégie nationale "ressources"](#)
- Restitution de l'atelier 4 - [Principe de proximité](#)

Retrouvez également la [restitution en intégralité](#)

##### Retour sur le 2e atelier CATEI

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure n°11 de la feuille de route issue de la table ronde "économie circulaire" de la Conférence environnementale, le **deuxième atelier du CATEI** (Comité d'Animation Territoire durable et Ecologie Industrielle) s'est tenu le **jeudi 9 janvier 2014**.

Cinq groupes de travail ont été organisés par thématiques avec experts et témoignages :

**GT 1 - Éducation & Formation** : Intégrer l'écologie industrielle et territoriale dans les formations initiales et professionnelles à destination des agents de l'État et de la fonction publique territoriale, et des salariés du privé. Sensibiliser les collectivités locales, notamment les Régions, au concept d'écologie industrielle. Associer les pôles de compétitivité et développer le nombre de thèses en EIT.

**GT 2 – Financement** : Développer les aides financières conjointes DR Ademe / Régions pour soutenir la création d'emplois pérennes pour l'animation territoriale de l'écologie industrielle. Mettre en place des financements publics/privés pour satisfaire les besoins de financement d'infrastructures communes. Inciter au réinvestissement des bénéfices réalisés dans de nouvelles études ou la création de postes d'animateurs.

**GT 3 – Gouvernance** : Pérenniser une coordination nationale, avec un attendu sur un plan d'actions. Favoriser la création d'association territoriale ad hoc ou adossée à des structures existantes, au niveau régional pour la coordination (CATEI régional) et au niveau local (ZA, ZI ou agglomération).

**GT 4 - Foncier & réglementation** : Permettre le droit à l'expérimentation. Mettre en place une fiscalité incitative pour les entreprises engagées dans une démarche d'EIT. Maîtriser le foncier pour installer le tri et le recyclage à proximité des gisements de ressources (déchets).

**GT 5 - Evaluation & comptabilité de flux** : Diffuser une méthodologie commune pour réaliser les études de métabolisme via un guide méthodologique. Simplifier et faciliter l'accès aux données transmises par les

entreprises à l'administration et retraitées pour les études de métabolisme. Diffuser les retours d'expérience et initiatives partenariales et interdisciplinaires françaises et européennes et utiliser des indicateurs multicritères simples issus de sites exemplaires.

### Retour sur l'avis du CESE « Transitions vers une industrie économe en matières premières »

Lors de l'assemblée plénière du 14 janvier 2014, l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) en faveur d'une **transition vers une industrie économe en matières premières**, a été voté. **Les sujets défendus par ORÉE, que sont l'éco-conception, le recyclage et l'écologie industrielle et territoriale, ont notamment été repris** au sein des éléments de méthode et des priorités formulés par le CESE. En effet, il invite à *généraliser la transition engagée en se focalisant sur l'amont grâce à l'éco-conception tout en exploitant au mieux les potentialités du recyclage et en ouvrant des perspectives de relocalisation territoriale grâce à l'écologie industrielle.* ([Accédez à la note de synthèse](#))

## **2- Actualités et évènement à venir en économie circulaire**

- 17 juin 2014 : 1ères Assises de l'Economie Circulaire organisée par l'ADEME
- 7 et 8 octobre : 2<sup>ème</sup> Rencontres Francophones de l'Ecologie Industrielle et Territoriale à Troyes
- 9 et 10 octobre: Séminaire CCI France sur l'économie circulaire à Arles
- Groupe de travail Pascal Canfin sur "Le développement territorial et la coopération internationale : la voie de l'économie circulaire"
- Etude Institut d'Aménagement et d'Urbanisme : Economie circulaire, écologie industrielle – Eléments de réflexion à l'échelle de l'Île-de-France, décembre 2013 – [disponible ici](#).

## **3- Travaux d'Orée**

### Le Recueil

Dans le cadre du **projet ACTEIS** (2011-2013 - **programme ADEME - Déchets et société - piloté par Le CLERSE**), ORÉE a élaboré un recueil qui recense les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale en France ainsi que certaines démarches internationales. Ce "**Recueil**", **le premier de ce type en France**, contient des informations diverses sur le **porteur de projet, les partenaires, la date de démarrage, le périmètre, les types d'actions réalisées** ainsi qu'un texte synthétique qui décrit le contexte, les objectifs et les réalisations (synergies mutualisations et substitution) initiées sur les territoires. Afin de maintenir une **mise à jour régulière** du recueil, nous invitons les parties prenantes concernées à nous transmettre toutes les informations complémentaires qui nous aideront à améliorer le contenu et la qualité de ce document. Un formulaire de renseignement, **disponible en cliquant ici**, est mis à votre disposition pour faciliter les échanges.

Téléchargez le ["Recueil des démarches d'Ecologie Industrielle" mis à jour en décembre 2013](#)

### Fiches méthodologiques à destination des collectivités d'Ile-de-France

Les collectivités locales d'Ile-de-France ont besoin d'outils pratiques et de retours d'expériences concrets pour, notamment dans le cadre de leur plan d'action Agenda 21, intégrer les acteurs économiques et la transition écologique de leurs territoires. C'est dans ce cadre-là qu'il a été décidé de regrouper différents acteurs, la

DRIEE, Orée, le Conseil Régional d'Ile de France, l'Arene (Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies en île de France), l'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France) et ETD (le centre de ressources du développement territorial), dans le but de réaliser des fiches méthodologiques à destination des collectivités. Le rendu de ce projet consistera en deux fiches outils. La première, à destination des élus, présentera les fondamentaux à connaître en écologie industrielle et territoriale (EIT). La seconde fiche, destinée plutôt aux DGS, sera plus opérationnelle et présentera les différentes étapes à mettre en place pour développer une démarche d'EIT. Ces fiches seront disponibles en février 2014.

### Projets pilote en Ile-de-France

Sur la période 2014 – 2015, Orée a été missionné par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour travailler sur deux sujets :

- **L'économie de fonctionnalité** pour permettre à des dirigeants de PME, souhaitant s'engager sur l'économie de la fonctionnalité, d'expérimenter concrètement la transformation de leurs entreprises vers de nouveaux modèles.
- **L'écologie industrielle et territoriale** pour mobiliser et impulser une dynamique autour du sujet et déceler les synergies interentreprises afin de favoriser les économies de ressources et d'énergie.

**Retrouvez le support de la présentation en [cliquant ici](#)**

<p><b>Panorama des synergies « énergie » dans les projets d'économie circulaire</b> <i>Présenté par Cyril ADOUE, Président du groupe de travail Orée et expert indépendant.</i></p>
---

Voir tableau si dessous.

**Retrouvez le support de la présentation en [cliquant ici](#)**

	Kalundborg	Biopark Terneuzen	Ecopal	L'Aube	Genève (Lac-Nation)	Plate-forme des Roches-Roussillon	Pole Syneo
<b>Territoire</b>	Parc industriel sur le territoire portuaire de Kalundborg	Parc industriel	Communauté Urbaine de Dunkerque	Troyes	Canton de Genève	Rhône Alpes	Valenciennois
<b>Structure porteuse</b>	Les entreprises du parc	Territoire portuaire de Terneuzen	L'association ECOPAL (ECOlogie et ECONomie, Partenaire dans l'Action Locale) sensibilise les entreprises au concept d'EIT	Le Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA)	Une entreprise et la collectivité	GIE Osiris	Pôle Synéo
<b>Type de synergie</b>	- Valorisation des énergies fatales - Récupération d'eau chaude	- Valorisation des énergies fatales - Fourniture d'énergie	- Valorisation de gaz sidérurgiques	- Valorisation énergétique des graisses	- Réseau de chaleur - Utilisation des eaux de surface pour les besoins en chaleur ou froid	- Mutualisation de la production d'énergie	- Mutualisation de la fourniture d'énergie
<b>Description de la synergie</b>	Récupération d'eau chaude pour l'alimentation d'une ferme aquacole et d'activités voisines. La centrale à charbon vend de l'énergie à une entreprise voisine.	Alimentation des entreprises en électricité par une centrale biomasse. Apport de chaleur et CO2 d'une entreprise à destination de serres. Echange de vapeur.	Traitement des gaz sidérurgiques d'une entreprise pour alimenter une autre entreprise voisine et transfert d'électricité. Alimentation d'un réseau de chaleur.	Récupération des graisses au PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) élevé d'une entreprise pour produire la chaleur nécessaire à la cuisson de produits agro-alimentaire et alimentation en chaleur d'une laverie.	Utilisation de l'énergie renouvelable contenue dans le lac pour climatiser ou chauffer plusieurs bâtiments (entreprises + état)	Production et distribution d'énergie : vapeur et électricité.	Achat, de façon groupée, des énergies (électricité + gaz) aux fournisseurs et redistribution aux entreprises à prix compétitifs avec engagement des entreprises de réaliser des économies d'énergie.
<b>Pour aller plus loin</b>	Pour accéder au document <a href="#">cliquez ici</a>	Pour accéder au document <a href="#">cliquez ici</a>	<a href="http://www.ecopal.org/">http://www.ecopal.org/</a> <a href="http://www.oree.org/autres.html">http://www.oree.org/autres.html</a>	<a href="http://www.ceiaube.fr/">http://www.ceiaube.fr/</a> et <a href="#">cliquez ici</a>	Pour accéder au document <a href="#">cliquez ici</a>	<a href="http://www.osiris-gie.com/fr">http://www.osiris-gie.com/fr</a>	Compte-rendu ci-dessous

## **Le rôle du biométhane dans la transition énergétique – GrDF**

*Présenté par Anthony MAZZENGA, chef du pôle stratégie*

Le biogaz, gaz renouvelable issu de la fermentation des déchets et effluents organiques, offre un nouveau potentiel de développement d'une nouvelle filière en France. La possibilité offerte d'épurer le biogaz, appelé alors biométhane, ouvre de nouvelles perspectives de valorisation tout en participant à la transition énergétique et au développement de l'économie circulaire locale. Le biométhane est semblable au gaz naturel et va être utilisé soit en carburant soit en injection dans le réseau de gaz pour étendre les voies de valorisation. La valorisation carburant du gaz est peu connue mais pourtant beaucoup utilisée notamment par les bennes qui circulent dans Paris qui roulent au gaz naturel. La réutilisation du biogaz issu des déchets est donc un procédé intéressant au niveau local. Cette filière contribue au développement de l'économie circulaire car elle permet une valorisation locale des déchets et effluents dans les territoires.

### Retour d'expérience : Lille

La réflexion sur le site de Lille, pionnier sur le sujet, a débuté dans les années 2000. Aujourd'hui l'installation fonctionne et valorise des déchets organiques issus des différentes activités de la collectivité : coupes d'espaces verts, déchets organiques de la restauration collective, etc. Les déchets sont rassemblés sur le site pour être méthanisés, une fois épuré le biométhane qui en est issu est injecté à travers le réseau.

Historiquement, les bus roulaient déjà au gaz naturel et aujourd'hui ils roulent avec les déchets de la commune et affichent fièrement « je roule avec vos déchets » : une communication par l'exemple de l'économie circulaire auprès des habitants.

Jusqu'à présent, le projet était plutôt tourné vers la collectivité mais un nouvel acteur de la grande distribution, Carrefour, a souhaité rentrer dans l'opération pour valoriser les invendus de ses magasins. Carrefour apporte ainsi les déchets aux méthaniseurs avec des camions qui roulent au BioGNV issu de la méthanisation.

### Retour d'expérience : Sydeme

Le Sydeme, syndicat de déchets de Moselle-Est, a mené depuis 10 ans une campagne de sensibilisation au tri sélectif pour les ménages (tri dans des sacs de couleurs différentes). Cette campagne de sensibilisation a été un grand succès pour la récupération de la part de déchets organiques dans les poubelles.

Grâce à leur méthanisation, le Sydeme a pu avoir une double valorisation :

- en électricité et en chaleur par cogénération,
- en carburant avec la 1<sup>ère</sup> station de BioGNV ouverte au public et qui sert à alimenter d'abord la propre flotte de bennes et de véhicule utilitaire léger du Sydeme, mais également alimenter des véhicules d'entreprises ou de particuliers.

Le Sydeme va également plus loin dans la démarche sur la valorisation des digestats dans des serres avec une démarche de réinsertion par l'emploi.

Retrouvez plus d'informations dans la vidéo disponible en [cliquant ici](#) et sur le site du [sydeme.fr](http://sydeme.fr).

### Retour d'expérience : Bioénergie de la Brie

Bioénergie de la Brie est à l'origine la Ferme d'Arcy, ferme d'élevage de bovin en Seine-et-Marne. Bioénergie de la Brie a souhaité valoriser les effluents de la ferme. Le site injecte du biométhane dans le réseau depuis août. Il valorise tous les fumiers d'élevage, mais récupère également d'autres flux comme le lactosérum d'une fromagerie voisine, des résidus de céréales d'une meunerie, etc. L'agrégation de ces différents flux permet ainsi de répondre aux besoins du méthaniseur. Le dimensionnement de l'équipement s'est ainsi fait par rapport aux besoins de la ferme mais il peut également accueillir, en fonction des besoins externes, d'autres activités voisines. Grâce à cette installation, certains acteurs qui payaient pour éliminer leur flux, les apportent aujourd'hui sur le site pour alimenter le méthaniseur.

Grâce à la méthanisation, l'épandage des digestats est beaucoup mieux assimilé dans le sol avec des propriétés agronomiques bien plus intéressantes et moins impactantes pour le voisinage car sans odeurs. Grâce à ce procédé, les agriculteurs peuvent diminuer de 90% les intrants azotés minéraux. Il y a donc des gains économiques et environnementaux très conséquents.

Le projet a bénéficié d'aides du fonds déchets de l'ADEME. De plus, les projets bénéficient du tarif d'achat du biométhane injecté dont le montant fixé par la réglementation pour 15 ans permet un bilan économique très positif. Pour les porteurs de projets, le plus difficile reste de trouver les financements, les banques étant toujours réticentes face à une filière naissante qu'elles ne connaissent encore pas. En moyenne les projets se montent en 4 ans, principalement pour des questions de procédure administrative (ICPE) mais peuvent aller jusqu'à 6 ans pour des projets collectifs en raison de la longueur des tours de table.

Les enjeux du biométhane sont forts en terme énergétique et de production décentralisée. Il répond aux souhaits des territoires d'être moins dépendants de l'externe et permet la création d'emplois locaux.

Actuellement en France, 360 projets sont à l'étude rien que sur le réseau de GrDF, et une centaine d'autres chez les autres gestionnaires d'infrastructure de gaz. Dans ces projets, la valorisation des déchets ménagers par méthanisation restent minoritaire, la majorité des projets est portée pour des activités agricoles et agro-alimentaires en raison de leur importance dans les territoires en France.

De nombreux petits porteurs de projets agricoles se manifestent mais il est difficile de garantir seul l'approvisionnement des intrants sur 15 ans. De plus en plus, les porteurs de projets se rassemblent à travers les coopératives agricoles et en partenariat avec les collectivités ce qui rallonge l'émergence des projets mais rend leur modèle de développement beaucoup plus robuste car ancré dans la vie des territoires.

GrDF pense raccorder entre 10 à 15 projets en 2014, et plus au-delà, la filière étant encore jeune.

GrDF a des actions en faveur de la filière qui sont variées : étude de faisabilité, prescription auprès des porteurs de projets, raccordement au réseau... Il anime avec l'ADEME un groupe de travail qui rassemble tous les acteurs de la filière ainsi qu'un site : [www.injectionbiomethane.fr](http://www.injectionbiomethane.fr) qui détaille les procédures pour les porteurs de projets.

GrDF mène également une réflexion autour des stations d'épuration qui n'ont pas encore l'autorisation de valoriser leur biogaz par l'injection dans les réseaux. Le gouvernement y est favorable mais les textes sont attendus.

### **Quels sont les tarifs d'achats ?**

Les tarifs fixés par l'Etat sont variables en fonction de la taille de l'installation et de la nature des intrants : ils varient de 45 €/MWh pour une grande installation d'ISDND (décharge) à 125 €/MWh pour des petites installations agricoles. Sur les 360 projets identifiés sur le réseau de GrDF, ils sont en moyenne de 80€ du MWh pour le biométhane contre environ 30€ du MWh pour le gaz naturel sur le marché de gros, la différence étant supportée in fine par les consommateurs de gaz. La prime reste donc raisonnable pour bénéficier d'un gaz vert et assis sur une économie circulaire dans les territoires. Afin d'ajuster les tarifs d'achat, au plus proche du contexte économique des installations, GrDF est en train de réaliser une étude en partenariat avec l'ADEME pour le compte de l'Etat afin de disposer de REX économiques détaillés sur les 10 premières installations en France.

### **Y-a-t-il des problèmes de fuites de méthane?**

Les fuites ne viennent pas du réseau. Les problèmes peuvent venir des méthaniseurs avec des technologies très anciennes. Les installations conçus aujourd'hui ont une technologie adaptée (double membrane) qui permet de réduire les fuites à un niveau négligeable, le producteur ayant tout intérêt à ce que le maximum de méthane soit injecté puisque c'est ça qui le rémunère. Par ailleurs, la méthanisation des effluents agricoles permet d'éviter l'épandage direct de lisier ou de fumier, qui peuvent également émettre du méthane en se

décomposant dans le sol. La méthanisation est donc plutôt une solution pour réduire les émissions de méthane.

### **Quels cadres de concertation ?**

Il y a beaucoup de travail de concertation à effectuer pour les porteurs de projets, car s'agissant de traitement de déchets et d'effluents, les riverains peuvent toujours se montrer hostiles. L'expérience montre qu'une bonne concertation, même et surtout lorsqu'aucune réglementation ne l'impose particulièrement, est le gage d'un projet bien accepté. A ce titre, le Club biogaz a publié un outil de concertation [disponible ici](#).

### **Quels sont les pays ou la filière est plus mûre qu'en France ?**

Les Pays-Bas sont les premiers autour de la valorisation des déchets collectifs. L'Allemagne dispose de 6000 méthaniseurs (dont 120 en injection) mais la filière est très différente par rapport à la France car les tarifs sont faits pour valoriser les cultures dédiées à alimenter les méthaniseurs, dans une double logique de soutien à l'activité agricole et de valorisation cogénération. En France, les tarifs dissuadent de recourir à des cultures dédiées et les projets ne sont pas subventionnés, ce qui incite à les limiter. En pratique, les projets se développent très bien sur la base de déchet, d'effluents et de cultures intermédiaires ne venant pas en concurrence des cultures principales à vocation alimentaire.

La Suède est également un pays en avance sur la méthanisation mais à destination d'une valorisation carburants pour les flottes de collectivité car le réseau de gaz est très peu présent. Ils commencent néanmoins à développer leur réseau car certains territoires sont en excédents et d'autres en déficits.

La France n'est pas si en retard, en effet, l'Italie vient à peine d'autoriser l'injection et le Royaume-Uni en débat encore.

### **Quels messages à faire passer pour les ménages qui font du compost ?**

Le message est effectivement complexe pour les ménages à qui on a dit de composter individuellement, surtout que les composts sont souvent de mauvaises qualités et émetteurs de méthane car mal maîtrisés. Tout dépend de la nature de la collectivité et de sa politique préalable en matière de déchet vert, la méthanisation étant à réfléchir plus globalement en intégrant éventuellement les pratiques déjà existantes de compostage.

### **Est-ce qu'il existe des ACV comparatives de la filière biométhane ?**

GrDF finalise actuellement une ACV sur l'ensemble des intrants épurateurs de la filière. Les premières études ACV de l'ADEME [disponibles ici](#) font état d'un excellent bilan environnemental, en particulier pour la valorisation carburant, la plus vertueuse.

### **Comment gérer la saisonnalité ?**

La saisonnalité est double : sur les intrants et sur l'exécutoire du réseau. Pour la première, il est important d'avoir des intrants stables dans l'année. Le foisonnement des intrants permet de répondre aux besoins car un méthaniseur ne pourrait, par exemple, fonctionner que sur la base des tontes d'espaces verts, très saisonnières.

Pour la deuxième, le biométhane injecté dans le réseau doit trouver des consommateurs locaux car le gaz ne peut pas remonter dans les réseaux en amont et le stockage local se heurte très rapidement à des questions de sécurité. L'utilisation en carburant est un bon exutoire pour la production biométhane car les consommations des flottes de bus, de bennes et autres véhicules utilitaires sont très stables dans l'année.

Pour en savoir plus sur le biométhane [c'est ici](#).

**Retrouvez le support de la présentation en [cliquant ici](#)**

## Mutualisation de la fourniture d'énergies au sein d'un parc d'activité en Nord-Pas-de-Calais – Pôle Synéo présenté par Wesley JANSSEN, chargé de mission Ecologie Industrielle

Créé en Novembre 2007 à Valenciennes (59), le Pôle Synéo compte aujourd'hui 87 membres. L'association (loi 1901) a pour objet de favoriser les échanges entre ses membres et la création, entre eux, de *synergies nouvelles* axées sur les trois piliers du développement durable : intérêt général, enjeux environnementaux et nouveaux modèles économiques.

Accompagné par le Conseil Général du Nord, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et l'ADEME, les actions du Pôle Synéo s'inscrivent dans la poursuite des objectifs du Schéma Régional Climat et Energie [SRCAE], du Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable du Territoire [SRADDT] ainsi que dans les objectifs de la Troisième Révolution Industrielle du Nord – Pas de Calais.

En effet, le Conseil Régional N-PdC et la CCI de Région Nord de France ont validé, sur la base des travaux confiés à l'économiste américain Jérémie RIFKIN, le **Master Plan de la région Nord-Pas de Calais**. La feuille de route engageant la région vers la Troisième Révolution Industrielle, définie comme suit :

- **Pilier 1** : Passer aux énergies renouvelables
- **Pilier 2** : Développer les bâtiments producteurs d'énergie
- **Pilier 3** : Se doter de capacités de stockage de l'énergie
- **Pilier 4** : Déployer l'internet de l'énergie
- **Pilier 5** : Réinventer la mobilité des personnes et des biens

Ces piliers sont regroupés autour de trois concepts : l'économie de fonctionnalité, l'économie circulaire et l'efficacité énergétique.

Retrouvez la synthèse du Master Plan [en cliquant ici](#).

Le projet présenté par le Pôle Synéo vise ainsi à s'intégrer à cette Troisième Révolution Industrielle grâce à la co-construction d'un nouveau modèle économique : la mutualisation de la fourniture d'énergies (gaz, électricité) à destination d'entreprises d'un parc d'activités du Valenciennois.

### Objectifs du projet :

#### - **Court terme**

Améliorer la performance industrielle des entreprises et donc du territoire... tout en leur permettant de faire des économies.

#### - **Moyen terme**

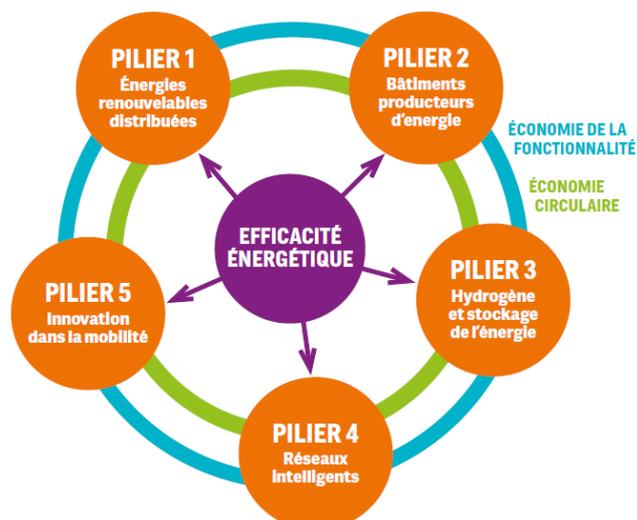
Favoriser la mise en place d'actions alliant économie d'énergies et sobriété énergétique.

#### - **Long terme**

Rendre la zone d'activité la plus vertueuse possible, en y développant les sources d'énergie renouvelable, dans le cadre de la transition énergétique sur la région Nord Pas de Calais.

Afin de regrouper les différents partenaires du projet, un partenariat Public/Privé a été envisagé sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). La SCIC permettra d'acheter, de façon groupée, les énergies (gaz et électricité) aux fournisseurs afin de les revendre aux entreprises à des prix compétitifs.

PILIER ET PRINCIPES TRANSVERSAUX DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE



La création d'une SCIC permettra à l'entreprise de réaliser une économie sur ses factures d'énergie et d'avoir une plus-value grâce à la récupération des dividendes :

- 60 % du résultat net constituera une réserve impartageable bloquée pour 5 ans. Ces fonds pourront permettre de développer les énergies renouvelables sur le parc.
- 40 % seront redistribués sous forme de dividende au prorata des consommations. Dans ces 40%, 50 % des dividendes devront, par engagement de l'entreprise, être réinvestis dans les économies d'énergie.

En effet, la forme juridique permettra le développement d'une activité commerciale regroupant toutes les parties prenantes du projet et du territoire (clients, fournisseurs, élus...). La SCIC fonctionne selon un mode de gouvernance démocratique et permet d'impliquer le monde politique dans un projet territorial proposant une réponse à l'enjeu énergétique régional (les pouvoirs publics peuvent prendre des parts sociales dans la limite de 20% du capital).

Le pôle Synéo aura pour rôle de faciliter la création de cette SCIC.

### **Comment les entreprises se positionnent face à ce projet, quelles sont les difficultés ?**

180 entreprises du parc d'activités concerné ont été rencontrées sur une période d'environ 5-6 mois. L'objectif était de les convaincre, notamment celles présentant les plus fortes consommations (et donc le plus fort potentiel d'économies à réaliser), et les inciter à s'engager dans le projet.

Pour les entreprises, le modèle de la SCIC est assez complexe, dans la mesure où elles auront à intégrer une société intermédiaire qui va prendre en charge l'achat des énergies qu'elles utilisent.

Une autre difficulté réside dans la collecte des données auprès des entreprises, qui ne sont pas toujours prêtes à communiquer sur ces sujets sensibles du point de vue de la concurrence.

Aujourd'hui, environ 15 entreprises sont prêtes à s'engager dans le projet. Cela peut paraître assez peu pour le moment, mais ces entreprises ont des besoins en volumes importants.

### **Ces entreprises avaient-elles déjà participé à d'autres projets du pôle Synéo ?**

Non. Près de 90 % ne sont pas encore membres du pôle.

### **Quels est le bénéfice estimé pour les entreprises ?**

Ce critère est majeur pour les entreprises même si l'estimation est encore difficile à faire. Pour le moment, le Pôle Synéo est prudent et communique sur un minimum de 5% d'économies, sachant que certaines entreprises bénéficient déjà de tarifs très compétitifs.

### **Quand le projet a-t-il démarré ?**

Le démarchage auprès des entreprises a débuté en avril 2013.

### **Existe-t-il d'autres expériences similaires en France ?**

Non, la seule SCIC qui fournit de l'énergie en France aujourd'hui est ENERCOOP, mais ils sont également producteurs d'énergie.

### ***Retrouvez les présentations des anciens GT:***

[http://www.oree.org/extranet/groupe\\_travail/groupe-travail-parc-activite.html#CR](http://www.oree.org/extranet/groupe_travail/groupe-travail-parc-activite.html#CR)

### **Contact:**

Alice Sarran : [sarran@oree.org](mailto:sarran@oree.org)

Tel : 01 48 24 31 33